

RPI CORRONSAC – MONTBRUN-LAURAGAIS

mairie@corronsac.fr – 05 61 81 91 70
mairie@montbrun-lauragais.fr – 05 31 61 89 70

Tel Alaé CORRONSAC : 06.61.03.20.45
Tel garderie Montbrun-Lauragais : 05 31 61 89 74
(Entre 7h30 & 8h50 ou entre 12h & 13h50 ou entre 16h20 & 18h30)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – GARDERIE - ACTIVITES PERISCOLAIRES MONTBRUN-LAURAGAIS TARIF ALAÉ CORRONSAC ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

CORRONSAC

À COMPTER DU 01 SEPTEMBRE LA GARDERIE DE L'ÉCOLE DE CORRONSAC EST GÉRÉE PAR L'ALAÉ :

LE&C GRAND SUD Délibération n°2026/23 au conseil municipal du 29 juin 2026
Les tarifs validés par la délibération n°2026/24 au conseil municipal du 29 juin 2026

Tarif de base ALAÉ Corronsac 2026/2027

	À l'unité	Mensuel
ALAÉ séquence matin (7 h 30 à 8 h 50)	2,20 €	15,00 €
ALAÉ séquence soir (16 h 20 à 18 h 30)	3,00 €	15,00 €
ALAÉ séquence méridienne (12 h -14 h)		22,00 €
ALAÉ mercredi (11h40 -12h30)	Gratuit	

Tableau de dégrèvement selon quotient familial

Tranches de Quotient Familial	Dégrèvement	Pour information : Coût annuel plein temps ALAÉ 2026/2027	Pour information : Coût annuel plein temps garderie actuelle 2025/2026
Inférieur à 399 €	40 %	312 €	339 €
Entre 400 € et 799 €	32 %	354 €	339 €
Entre 800 € et 1199 €	24 %	395 €	339 €
Entre 1200 € et 1599 €	16 %	437 €	339 €
Entre 1600 € et 1799 €	8 %	478 €	339 €
1800 et au-dessus	Tarif de base	520 €	339 €

- L'enfant inscrit à l'ALAÉ sera pris en charge de 7 h 30 à 8 h 50 le matin et à 16 h 20 à 18h30 le soir.
- En dehors de ces plages horaires, l'enfant non inscrit à l'ALAÉ devra être déposé par ses parents entre 8 h 50 et 9 h 00, puis récupéré à 16 h 20.

Les horaires de présence des enfants, avant et après les heures de cours de l'éducation nationale sous responsabilité du gestionnaire de l'ALAÉ, sont précisés dans le règlement intérieur propre à l'Alaé. La facturation sera établie par le LE&C GS.

MONTBRUN-LAURAGAIS

HORAIRES DE LA GARDERIE SOUS LA RESPONSABILITE DU PERSONNEL COMMUNAL MONTBRUN-LAURAGAIS :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 H 30 à 8 H 50		7 H 30 à 8 H 50	7 H 30 à 8 H 50	
12 H 00 à 13 H 50		11 H 40 à 12 H 30	12 H 00 à 13 H 50	
16 H 20 à 18 H 30			16 H 20 à 18 H 30	

LA GARDERIE EST PAYANTE DE 7H30 À 8H50, ENTRE 12H ET 13H50 ET DE 16H30 À 18 H 30 MAXIMUM

- Les enfants sont accueillis dans la garderie de l'école où ils résident. Des dérogations peuvent être accordées à titre exceptionnel si besoin. Une demande motivée doit être faite par écrit à la mairie de la commune où les parents souhaitent que leur enfant soit accueilli, avec copie à la mairie du lieu de résidence.
- Chaque année, nous vous donnons la fiche de renseignements famille à nous retourner pour l'inscription de votre ou vos enfants à la garderie. Vous y indiquez le nom des personnes autorisées à récupérer votre ou vos enfants à la garderie, auprès du personnel communal. Il est possible de modifier cette fiche à tout moment de l'année auprès du secrétariat de mairie par écrit ou par courriel.
- Seuls les enfants qui mangent à la cantine sont admis en garderie entre 12h et 13h50.
- A partir de 16h20, les élèves sont confiés à leurs parents ou aux personnes désignées par les parents, sous la surveillance du personnel communal.
- La présence des enfants à la garderie est enregistrée le matin, le midi et le soir. Le détail des informations est disponible sur demande auprès du secrétariat de mairie.
- Seuls les enfants inscrits à la garderie, dans l'enceinte de l'école, sont placés sous la responsabilité du personnel communal pendant les heures de garderie.
- Pour des raisons de sécurité, le parent ou la personne autorisée à récupérer l'enfant doit se présenter au personnel communal.

3- TARIF GARDERIE MONTBRUN-LAURAGAIS – FACTURATION :

**(Nouveaux tarifs validés par délibération n°2026/35 du conseil municipal à Montbrun-Lauragais le 25 juin 2026)*

- La garderie est gratuite de 16h20 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Elle est également gratuite le mercredi de 11h40 à 12h30.
- Si un enfant reste en garderie suite aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires encadrés par les enseignants - informations et autorisation demandée par le biais du cahier de liaison), la garderie sera facturée.

Mise en place de la grille de tarification en fonction du QF avec tarif dégressif pour les premières tranches.

Les réductions seront appliquées comme suit :

QF compris entre 1600 € et 1799€,	8%
QF compris entre 1200€ et 1599€,	16%
QF compris entre 800€ et 1199€,	24%
QF compris entre 400€ et 799€	32%
QF inférieur ou égal à 399€	40%

GARDERIE DU MIDI :

-Votre enfant est accueilli lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 12h et 13h50, la facturation sera de **1.60 €** * l'unité à Montbrun-Lauragais.

Trois options sont proposées pour la garderie du matin et/ou du soir :

- GARDERIE OCCASIONNELLE :

Votre enfant est accueilli le matin ou le soir, la facturation sera de **1.95 €** * l'unité.

- GARDERIE RÉGULIÈRE :

(Au-delà de 21 présences)

Votre enfant est accueilli tous les matins, la facturation forfaitaire sera de **43.00 €** * pour le trimestre ;

Votre enfant est accueilli tous les soirs, la facturation forfaitaire sera de **43.00 €** * pour le trimestre.

➤ **En cas de retard**

- Les parents ou la personne en charge **sont priés d'avertir le plus tôt possible le personnel** de la garderie au 05 31.61.89.74.
- **Après 18h30** : les tarifs de garde seront majorés de **10€ par 1/4h de retard**. Tout 1/4h entamé est dû.
- Des retards trop nombreux pourront donner lieu à une exclusion de la garderie.
- En cas de retard trop important (au-delà de 45 minutes) et sans nouvelles des parents ou la personne en charge de l'enfant, le personnel est chargé d'avertir la gendarmerie afin que celui-ci soit pris en charge.

Ces tarifs peuvent être réévalués durant l'année scolaire.

CES PRESTATIONS VOUS SERONT FACTURÉES TRIMESTRIELLEMENT.

Le calcul des factures se fait, selon le pointage des présences des enfants sur une période de 12 semaines répartie sur l'année scolaire (01 septembre 2026 au 04 décembre 2026 ; 07 décembre 2026 au 26 mars 2027 ; 29 mars 2027 au 02 juillet 2027).

Vous recevrez directement chez vous une facture indiquant le nombre de présence de votre enfant en garderie et le montant dont vous êtes redevable envers la commune.

Pour toutes informations complémentaires concernant la facturation, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.

4-PAIEMENT :

Plusieurs possibilités de paiement vous sont proposées, à régler auprès de la Trésorerie de Castanet-Tolosan :

- Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC - Joindre le talon détachable
- Par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public, comme indiqué sur l'avis des sommes à payer reçu
- Par carte bancaire à l'adresse : <https://www.payfip.gouv.fr/>
- En numéraire ou par carte bancaire (dans la limite de 300€), avec l'avis des sommes à payer reçu, auprès d'un buraliste agréé référencé ; liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>

Le non-paiement de la facture de la garderie fera l'objet de relances suivies par le Trésor Public.

Les parents ne sont pas habilités à modifier le montant de la facture.

5-MEDICAMENTS :

- Les médicaments sont interdits (même homéopathiques) sauf dans le cadre des PAI sous la responsabilité de la direction de l'école.
- Aucun élève ne peut prendre de médicament hors **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. Les familles peuvent venir sur le temps périscolaire donner une dose de médicaments si besoin mais c'est bien la famille qui administre ce médicament.
- Le directeur ou le professeur de l'école informera les agents sur les conditions de délivrance des médicaments sur le temps périscolaire.

5- DISCIPLINE et SANCTIONS

Le comportement des enfants au sein de la garderie doit être basé sur le respect des règles de vie commune, des agents, des autres élèves et du matériel.

Toute indiscipline ou dégradation sera consignée par écrit selon les modalités définies sur la fiche « discipline et sanctions ».

LES PARENTS DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT ET S'Y CONFORMER.

Ce règlement est téléchargeable sur les sites des deux communes

<http://www.corronsac.fr>

<http://www.montbrun-lauragais.fr>